



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE du 29 septembre 2025

Cafétéria de l'édifice St-Isidore #210

19h

Procès-verbal

Sont présents	
Nom	Groupe représenté
Madame Arianne Chiasson	Représentant des parents
Madame Fanny Corbeil	Représentant des parents
Madame Marie-Maude Dubuc	Représentant des parents
Madame Jessica Desjardins	Représentant des parents/Secrétaire d'assemblée
Madame Geneviève Rodier	Représentant des parents
Madame Josyane Marcil	Techn. du service de garde
Julie Vinet-Lavoie	Enseignante
Madame Sara-Ann Grégoire D'april	Enseignante
Madame Véronique Lemire	Directrice de l'école
Membres absents	
Madame Amélie Dubuc	Représentant personnel de soutien

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Geneviève Rodier, présidente du conseil d'établissement 2024-2025, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Mot de bienvenue et présences

Madame Geneviève Rodier souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et procède à la vérification des présences.



3. Vérification de la procédure de convocation et quorum

Madame Rodier constate que le courriel de convocation et les documents de consultation ont été transmis dans les délais prévus, mis à part Arianne Chiasson, qui ne faisait pas partie de l'envoi. Elle constate également qu'il y a quorum.

4. Nomination d'une secrétaire

Jessica Desjardins agira comme secrétaire d'assemblée pour la rencontre.

5. Questions du public

Aucun public.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président et la directrice ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance du 29 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Julie Vinet-Lavoie, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 29 septembre 2025;
En y ajoutant les points au varia ci-dessous :
15.1 Sortie de fin d'année

résolution : CÉ-2025-2026_785

7. Procédure d'élection

1.2 Élection à la présidence

Madame Geneviève Rodier, se propose comme présidente. Aucun autre membre ne se propose pour assurer ce poste. Madame Rodier est élue par acclamation au poste de présidente pour l'année 2025-2026.

2.2 Élection à la vice-présidence



Madame Fanny Corbeil se propose pour assurer la vice-présidence du conseil d'établissement.

Aucun autre membre ne se propose pour assurer ce poste. Madame Fanny Corbeil est élue à l'unanimité au poste de vice-présidente pour l'année 2025-2026.

résolution : CÉ-2025-2026_786

8. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juin 2025

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Fanny Corbeil, membre parent, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 9 juin 2025.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 9 juin 2025 tel que déposé avec la correction mentionnée.

résolution : CÉ-2025-2026_787

9. Élaboration du calendrier des rencontres

Le calendrier des rencontres est officialisé comme suit: 29 septembre, 3 novembre, 15 décembre, 2 février, 16 mars, 27 avril et 8 juin. Les rencontres se feront en présentiel (à moins d'avis contraire). La direction demande aux membres s'ils sont également d'accord pour que l'heure de début des réunions soit à 19h00.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Arianne Chiasson, membre parent, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le calendrier des rencontres 25-26, tel que présenté.

résolution : CÉ-2025-2026_788



10. Règles de régie interne 2025-2026

Les règles de régie interne 25-26 ont été remises par courriel aux membres permettant à chacun d'en faire la lecture préalablement à la rencontre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Josyane Marcil, technicienne au service de garde, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de régie interne 25-26 telles que présentées.

résolution : CÉ-2025-2026_789

11. Rapport annuel 2024-2025.

Le rapport annuel a été envoyé aux membres dans la documentation jointe afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la rencontre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Fanny Corbeil, membre parent, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le rapport annuel 2024-2025 tel que présenté.

résolution : CÉ-2025-2026_790

12. Formation obligatoire membres des conseils d'établissement

Madame Véronique Lemire mentionne l'obligation de suivre la formation envoyée par courriel. Elle demande aux membres s'ils préfèrent la suivre à distance, au moment de leur choix ou s'ils préfèrent qu'on prenne un temps à chaque rencontre pour en regarder les capsules. Les membres préfèrent l'autonomie de choisir le moment le plus opportun pour eux pour suivre cette formation obligatoire et s'engagent à l'unanimité à la suivre.

13. Motion pour sorties avec élèves

Madame Véronique Lemire, direction de l'établissement, propose de reconduire la proposition de permettre aux enseignants de pouvoir faire des sorties à pied, en vélo, en raquettes à 20km à la ronde sans devoir obtenir l'autorisation parentale et l'accord du CÉ de chaque parent au préalable. Dans tous les cas, lors de telles sorties, l'enseignant doit en aviser les parents avec un minimum de 48hres d'avis.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Jessica Desjardins, membre parent, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la motion telle que présentée.



résolution : CÉ-2025-2026_791

14. Activité “porte ton pyj”

Madame Julie Vinet-Lavoie présente l'activité proposée par opération enfant soleil qui aura lieu à l'école le jeudi 26 février prochain. Les dons recueillis seront remis en entier à l'organisme.

15. Parascolaire

Madame Véronique Lemire présente les options d'activités parascolaire pour l'année 2025-2026 et les coûts associés.

CONSIDÉRANT que les activités parascolaires sont variées, permettent aux élèves de bouger et de s'épanouir et que nous avons les locaux pour les offrir sans pénaliser le service de garde;

EN CONSÉQUENCE, l'adoption des activités parascolaires proposées sont adoptées à l'unanimité.

résolution : CÉ-2025-2026_792

15.1 Sortie de fin d'année

Madame Julie Vinet-Lavoie explique la proposition du comité fin d'année souhaitant offrir une sortie commune à tous les élèves de l'école au parc safari le 22 juin prochain. Le coût des autobus serait absorbé par l'école mais les frais d'entrée seraient chargés aux parents. Un frais de 25\$ par enfant serait demandé aux parents.

Il est nommé qu'en cas de pluie, le parc Safari nous permettra de reporter la sortie au 23 juin. Afin d'être remboursé en cas d'annulation complète, le parc Safari nous demande un avis à 48 hres en avance. Cependant, nous n'avons pas l'information à savoir si les autobus pourraient être remis au lendemain si nous devons déplacer la journée de la sortie. Nous n'avons pas l'information non plus à savoir si les frais des autobus seraient remboursés en cas d'annulation. Ainsi, le comité fin d'année doit revenir vers le CÉ avec ces informations par courriel avant que le CÉ se prononce.

Finalement, Mme Geneviève Rodier souligne le fait que le comité finissant profitait des installations de la fête de fin d'année dans leurs propositions d'activités pour les finissants. Elle se questionne à savoir si la décision de ne pas faire de fête de fin d'année à l'école



pourrait avoir un impact sur ce comité. Mme Véronique Lemire assurera le suivi avec ce comité et fera le retour par courriel aux membres du CÉ.

Considérant que l'école couvre les frais des autobus.

Considérant que 25\$ sera demandé aux parents pour couvrir les frais d'entrée au parc.

Considérant que les frais d'entrée sont remboursables en cas d'annulation.

Considérant que la réservation des autobus est annulable avec 72hres d'avis.

Considérant que le comité finissants tiendra compte de l'absence de jeux gonflables pour la fête de fin d'année.

Nous avons besoin de l'approbation des membres du CÉ pour aller de l'avant : suivi à la prochaine rencontre.

16. Proposition modification au code de vie

Madame Véronique Lemire explique la réalité du départ des élèves et de la complexité d'être assuré que les élèves quittent l'école réellement de la façon dont le parent l'a approuvé.

En effet, considérant que tous les élèves n'étant pas inscrits au service de garde reçoivent un bordereau d'autobus mais que certains viennent à l'école en vélo ou à pied lorsque la température le permet, nous n'avons pas de façon de nous assurer que le parent approuve bien le départ de son enfant à pied. Également, comme l'enseignant en surveillance aux autobus n'est pas nécessairement l'enseignant de l'élève, qu'il est en rotation et qu'il peut être un suppléant, il est difficile de s'assurer avec certitude que l'enfant quitte de la façon dont le parent l'a autorisé. Madame Véronique Lemire propose d'ajouter un autocollant au code de vie mais les membres du CÉ ne considèrent pas cette proposition guère plus sécuritaire.

Ainsi, question de s'assurer de la sécurité des élèves, il est proposé d'envoyer un FORM afin de recueillir les autorisations des parents qui permettent à leur enfant de quitter à pied ou en vélo même s'ils ont le service d'autobus.

Une fois ces informations centralisées, elles seront transmises à chaque titulaire afin qu'il s'assure qu'elles sont identiques à celles qu'il a déjà en main. Ensuite, chaque élève sera identifié par son sac d'école de la façon suivante:

autobus rouge: seulement autobus en tout temps

Autobus vert: autorisé à quitter en vélo ou à pied





Souliers en jaune: marcheurs en tout temps

EN CONSÉQUENCE, madame Arianne Chiasson propose que cette nouvelle proposition soit appliquée dès que possible et sera ajoutée au code de vie l'an prochain.

résolution : CÉ-2025-2026_793

17. Modification au calendrier des journées pédagogiques du service de garde

Madame Josyane Marcil explique qu'elle a dû modifier l'activité initialement proposée (sciences en folie) pour la prochaine pédagogique du 20 octobre. C'est une journée "agent secret", à un coût comparable, qui sera offerte aux élèves présents.

18. Informations du personnel de l'école et du CÉ

18.1 Correspondance du président

Aucune correspondance. Madame Rodier se questionne à savoir ce qu'il est advenu de la ristourne "colle à moi". Elle fera le suivi avec l'organisme.

18.2 Comité de parents

Madame Fanny Corbeil agira à titre de représentante au comité de parents pour le secteur sud. Il n'y a pas eu de rencontre à ce jour.

18.3 Mot de la directrice

Madame Lemire souligne la douce rentrée malgré les nombreux ajustements à mettre en place des suites de plusieurs changements au niveau du personnel de soutien et des enseignants.

18.4 Mot des enseignants

18.5 Mot de la technicienne en service de garde

Madame Josyane Marcil relate le début d'année au service de garde qui se passe bien et souligne la facilité avec laquelle les membres de son équipe se sont adaptés au nouveau local.



19. Bilan de la rencontre

Belle rencontre, l'efficacité et le déroulement harmonieux sont soulignés. Madame Rodier remercie les membres parents pour leur implication et leur présence.

20. Prochaine rencontre

Comme établi aux calendriers des réunions du conseil d'établissement, la prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement se tiendra le 3 novembre à 19h à l'édifice Saint-Isidore.

21. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 22.

résolution : CÉ-2025-2026_794

Véronique Lemire
Directrice

Geneviève Rodier
Présidente CÉ 25-26